

Abaissement du taux de conversion minimal – Effets de la compensation à long terme selon l'âge au moment de l'entrée en vigueur de la réforme

Hypothèse: Salaire annuel de CHF 84'600 (100% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil fédéral	Conseil des Etats	Conseil national
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	14'040	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	0	21'150	0
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	40	50	40
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications				
21-24			5	
25-34	7	5	7	9
35-44	10	9	11	9
45-54	15	13	16	13.5
55-Age de référence	18	13	18	13.5
Exemple personne de 21 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'692	1'713	1'904
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-71	183	2'468
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	-71	1'023	2'468
Exemple personne de 34 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'690	1'637	1'733
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	-92	-726	416
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	-92	114	416
Exemple personne de 39 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'650	1'613	1'692
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	-578	-1'022	-71
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	-578	-182	-71
Exemple personne de 44 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'698	1'588	1'698
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	-1'318	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	-478	0
Exemple personne de 49 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'698	1'559	1'698
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	-1'667	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	-827	0
Personne de ≥ 50-ans				
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel de CHF 70'000 (100% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil fédéral	Conseil des Etats	Conseil national
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	14'040	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	0	21'150	0
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	40	50	40
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications				
21-24			5	
25-34	7	5	7	9
35-44	10	9	11	9
45-54	15	13	16	13.5
55-Age de référence	18	13	18	13.5
Exemple personne de 21 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'400	1'319	1'575
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	1'390	417	3'490
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'390	1'257	3'490
Exemple personne de 34 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'384	1'258	1'419
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	1'193	-317	1'613
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'193	523	1'613
Exemple personne de 39 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'339	1'237	1'374
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	663	-570	1'083
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	663	270	1'083
Exemple personne de 44 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'284	1'216	1'284
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	-822	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	18	0
Exemple personne de 49 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'284	1'190	1'284
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	-1'127	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	-287	0
Personne de ≥ 50-ans				
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel de CHF 60'000 (100% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil fédéral	Conseil des Etats	Conseil national
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	14'040	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	0	21'150	0
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	40	50	40
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications				
21-24			5	
25-34	7	5	7	9
35-44	10	9	11	9
45-54	15	13	16	13.5
55-Age de référence	18	13	18	13.5
Exemple personne de 21 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'001	1'200	1'049	1'350
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	2'390	577	4'190
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	2'390	1'417	4'190
Exemple personne de 34 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'001	1'174	998	1'204
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	2'073	-37	2'433
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	2'073	803	2'433
Exemple personne de 39 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'001	1'127	979	1'157
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	1'513	-260	1'873
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'513	580	1'873
Exemple personne de 44 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'001	1'001	961	1'001
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	-482	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	358	0
Exemple personne de 49 ans				
Rente de vieillesse par mois	1'001	1'001	938	1'001
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	-757	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	83	0
Personne de ≥ 50-ans				
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel de CHF 50'000 (100% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil fédéral	Conseil des Etats	Conseil national
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	14'040	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	0	21'150	0
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	40	50	40
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications				
21-24			5	
25-34	7	5	7	9
35-44	10	9	11	9
45-54	15	13	16	13.5
55-Age de référence	18	13	18	13.5
Exemple personne de 21 ans				
Rente de vieillesse par mois	718	1'000	779	1'125
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	3'390	737	4'890
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	3'390	1'577	4'890
Exemple personne de 34 ans				
Rente de vieillesse par mois	718	964	738	989
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	2'953	243	3'253
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	2'953	1'083	3'253
Exemple personne de 39 ans				
Rente de vieillesse par mois	718	914	722	939
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	2'363	50	2'663
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	2'363	890	2'663
Exemple personne de 44 ans				
Rente de vieillesse par mois	718	718	706	718
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	-142	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	698	0
Exemple personne de 49 ans				
Rente de vieillesse par mois	718	718	685	718
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	-387	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	453	0
Personne de ≥ 50-ans				
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel de CHF 40'000 (60% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil fédéral	Conseil des Etats	Conseil national
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	14'040	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	0	21'150	0
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	40	50	40
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications				
21-24			5	
25-34	7	5	7	9
35-44	10	9	11	9
45-54	15	13	16	13.5
55-Age de référence	18	13	18	13.5
Exemple personne de 21 ans				
Rente de vieillesse par mois	434	800	737	900
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	4'390	3'638	5'590
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	4'390	4'478	5'590
Exemple personne de 34 ans				
Rente de vieillesse par mois	434	754	668	774
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	3'833	2'807	4'073
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	3'833	3'647	4'073
Exemple personne de 39 ans				
Rente de vieillesse par mois	434	702	631	722
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	3'213	2'365	3'453
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	3'213	3'205	3'453
Exemple personne de 44 ans				
Rente de vieillesse par mois	434	434	595	434
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	1'924	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	2'764	0
Exemple personne de 49 ans				
Rente de vieillesse par mois	434	434	543	434
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	1'303	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	2'143	0
Personne de ≥ 50-ans				
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel de CHF 30'000 (50% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil fédéral	Conseil des Etats	Conseil national
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	14'040	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	0	21'150	0
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	40	50	40
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications				
21-24			5	
25-34	7	5	7	9
35-44	10	9	11	9
45-54	15	13	16	13.5
55-Age de référence	18	13	18	13.5
Exemple personne de 21 ans				
Rente de vieillesse par mois	151	600	524	675
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	5'390	4'483	6'290
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	5'390	5'323	6'290
Exemple personne de 34 ans				
Rente de vieillesse par mois	151	544	456	559
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	4'713	3'658	4'893
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	4'713	4'498	4'893
Exemple personne de 39 ans				
Rente de vieillesse par mois	151	489	416	504
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	4'063	3'177	4'243
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	4'063	4'017	4'243
Exemple personne de 44 ans				
Rente de vieillesse par mois	151	151	375	151
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	2'695	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	3'535	0
Exemple personne de 49 ans				
Rente de vieillesse par mois	151	151	318	151
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	2'003	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	2'843	0
Personne de ≥ 50-ans				
Différence par rapport au régime en vigueur par an	0	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	0	840	0